



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

alpinisme et ski

Question écrite n° 54706

Texte de la question

M. Jean-Louis Bianco attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des sports sur l'inquiétude exprimée par les professionnels des métiers sportifs de montagne. En effet, selon les termes d'une récente lettre de mission, le Gouvernement envisagerait une réforme profonde des écoles nationales en vue de la création d'un pôle d'excellence français de la montagne et des sports de nature. Une telle décision ferait naître un risque de rupture dans la qualité des formations dispensées par un centre dont l'efficacité n'est plus à prouver. Avec un effectif de 18 000 moniteurs, la filière professionnelle de l'enseignement du ski est une véritable reconnaissance de la qualité du travail accompli par cette école nationale. Au sein de l'ENSA, les formations de guides de haute montagne dont la profession a fait preuve de ses capacités à s'adapter aux attentes de la clientèle, évoluent en tenant compte de l'originalité du milieu spécifique de la haute montagne. L'harmonisation des formations des accompagnateurs en montagne, validées régionalement, n'a été possible que par le rôle fédérateur joué par l'ENSA. Le rayonnement international de l'excellence française en matière de formation dans le domaine des sports de montagne est largement reconnu. Cette excellence est le résultat de l'organisation d'une formation unique et centralisée à l'école nationale du ski et d'alpinisme qui donne l'assurance de pouvoir compter sur un niveau de prestation identiques et de qualité sur l'ensemble du territoire. Depuis 1945, cet établissement est fort d'une capitalisation unique en termes d'expérience et de savoir-faire. Les enjeux sont considérables, ce secteur d'activité ayant généré 240 millions d'honoraires l'an passé. Il est essentiel de prendre en considération l'emploi, l'aménagement du territoire, le tourisme avant toute décision. Devant les très vives inquiétudes de l'ensemble des professionnels de la montagne, il lui demande de préciser les intentions du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

Dans le cadre des mesures liées à la révision générale des politiques publiques (RGPP), le Gouvernement a engagé une réflexion d'ensemble en vue de la restructuration du réseau des établissements publics nationaux du ministère de la santé et des sports. La création d'une nouvelle école nationale dédiée aux sports de neige et de montagne, regroupant les activités actuellement dévolues à l'école nationale de ski et d'alpinisme de Chamonix (ENSA) et au Centre national de ski nordique (CNSN) à Prémanon (Jura) est effectivement envisagée. En revanche, l'hypothèse, un temps émise, de rattacher à cet établissement le vaste champ des sports de nature a été écartée, dans la mesure où ces activités sportives de nature, en forte croissance, se développent sur l'ensemble du territoire et pas seulement sur les massifs montagneux. L'identité « neige et montagne » sera ainsi fortement renforcée dans la nouvelle école nationale à créer, ce qui semble de nature à rassurer les organisations professionnelles du ski. Début octobre 2009, une concertation s'engagera, sur la base d'un avant-projet de décret statutaire du nouvel établissement, avec toutes les parties prenantes intéressées : parlementaires, collectivités territoriales, personnels des établissements touchés par cette restructuration, mouvement sportif et professionnels de la montagne.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Bianco](#)

Circonscription : Alpes-de-Haute-Provence (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54706

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 7 juillet 2009, page 6891

Réponse publiée le : 22 septembre 2009, page 9096